Passage à la monnaie unique. Rapport de l'Institut monétaire Européen IME

1995/2304(COS) - 28/11/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Karsten HOPPENSTEDT (PPE, D), le Parlement européen rappelle une série d'exigences, d'ailleurs prévues par le Traité, et énonce une série de mesures nécessaires pour assurer le succès du passage à la monnaie unique. Afin d'assurer un maximum de transparence au processus, le Parlement souligne la nécessité d'organiser régulièrement des campagnes d'information sur l'Euro, en y associant les députés européens, et il invite la Commission à présenter, d'ici la fin de 1996, une proposition sur le double affichage des prix, indispensable pour les consommateurs. Sur le plan pratique, le remplacement des monnaies nationales par l'Euro (durant la période comprise entre le 01/01/2002 et le 01/07/2002) devrait se faire rapidement et si possible d'un seul coup, afin de limiter au maximum le coût pour les entreprises. A cet égard, il est important que les emprunts, les anciennes émissions de dettes du secteur public ainsi que les cotes des titres négociés sur le marché soient convertis en euro dès le 01/01 /1999. Pendant la période transitoire (du 01/01/1999 au 01/01/2002), les prix pourraient, à titre d'information être libellés en euro et en monnaie nationale afin que les consommateurs se familiarisent avec la nouvelle monnaie.